

**MOTION DU CONSEIL DE L'ORDRE DU BARREAU DES  
HAUTS-DE-SEINE DU 14 AVRIL 2026**

**Le Conseil de l'Ordre du Barreau des Hauts-de-Seine, réuni le 14 avril 2026, par Madame la Bâtonnière Marie-Pascale PIOT,**

**Rappelant** le mouvement national de la profession contre le projet de loi sur la « Justice criminelle et le respect des victimes » débattu depuis hier, 13 avril, en séance plénière au Sénat et devant être soumis à la commission des lois de l'Assemblée Nationale dans les mois à venir ;

**Constatant** notamment l'impact de la journée « justice morte » organisée par la profession le 13 avril, des rassemblements organisés dans plusieurs villes de France et notamment à Paris, des positions exprimées à cette occasion par de nombreuses organisations syndicales et des associations notamment d'aide aux victimes ;

**Considérant** que l'Assemblée Générale du Barreau qui s'est tenue ce jour, le 14 avril 2026 a exprimé le souhait de maintenir le mouvement de grève avec de nouvelles modalités ;

**Renouvelle son appel**, dans l'intérêt des justiciables, au retrait du projet à défaut de véritables concertations sur le sujet en amont ;

**Décide** la création d'un comité de grève et la reconduction du mouvement de grève jusqu'au 5 mai selon de nouvelles modalités et notamment :

- Maintien de la majorité des actions décidées le 2 avril, hors gardes à vue et permanences déferés mineurs
- Mise en place de journées aléatoires justice morte et de journées de défense massive

**Invite** les consœurs et confrères à rappeler à chaque début d'audience devant toutes les juridictions, les motifs de l'opposition de la profession au projet de loi et plus généralement à continuer à alerter sur les conséquences qu'aurait le projet de loi sur la justice criminelle, auprès des justiciables et des élus.

**Fait à Nanterre le 14 avril 2026**

Marie-Pascale PIOT Bâtonnière  
des Hauts-de-Seine

